



Kamel Agsous . Président de la bourse de sous-traitance et de partenariat « Libérer les gestionnaires des contraintes administratives et juridiques »



Date de mise en ligne : mardi 10 avril 2017

- Actualités - News -

Portail Algérien des Enregistrements

Régistrés et Non-Régistrés

Les conditions nécessaires pour le développement de la sous-traitance sont-elles réunies ?

Pour le développement de la sous-traitance industrielle, on peut considérer qu'il y a des prémices. Il y a des conditions minima qui sont là puisqu'il existe déjà un tissu industriel de sous-traitance composé de PME et de TPE en général localisés dans le secteur privé. Aujourd'hui, on peut considérer leur nombre à 900 sur un tissu industriel qui en comporte à peu près 9000, soit 10%. C'est insuffisant puisque la norme varie entre 20 et 25%. Chez nous, la part du privé dans la sous-traitance est quasi majoritaire. C'est le secteur privé qui est réellement dans ce domaine avec une prédominance des PME familiales et de l'autre côté, nous avons les grands groupes industriels qui sont les donneurs d'ordres. Je cite la SNVI, Sonatrach, Sonelgaz et GICA

Qu'en est-il des chiffres sur l'importation des pièces de rechange ?

Avec toute la prudence qu'il faut quand on est appelés à manipuler les chiffres, parce que l'appareil statistique chez nous n'est pas encore maîtrisé et fiable sur un certain nombre de données, on peut considérer sans nous tromper que Sonatrach et Sonelgaz sont les gros importateurs de pièces de rechange. Les évaluations sont autour de 2 à 3 milliards de dollars par an, dont une partie peut être produite localement. Je pense qu'immédiatement on peut déjà capter probablement jusqu'à 20% au moins de ce marché. Maintenant, bien sûr avec le temps et l'apprentissage, parce que Sonatrach et Sonelgaz sont tout de même des secteurs exigeants en matière technologique et de sécurité des installations. Pour cela, il faut naturellement que les entreprises, souhaitant travailler à long terme avec ces groupes, se mettent à niveau, s'organisent différemment et fabriquent des produits de qualité à des coûts raisonnables.

Pour la réalisation du programme national des énergies renouvelables, pensez-vous qu'on peut recourir à la sous-traitance locale ?

Oui justement, dans le cadre du salon, il y a eu une conférence sur les énergies renouvelables et il a été noté parmi les exposants plusieurs entreprises qui peuvent intervenir dans le programme de la transition énergétique, donc il y a effectivement dans ce secteur une possibilité de travailler avec les entreprises privées algériennes.

Quels sont les territoires où on peut développer la sous-traitance ?

Compte tenu de la politique algérienne en matière de développement territorial et compte tenu du système d'aménagement du territoire projeté à l'an 2025, il y a la recherche d'un équilibre régional, donc toutes les zones du pays peuvent être des zones propices pour l'implantation de PME dédiées à la sous-traitance. Il y a déjà aujourd'hui des régions qu'on peut assimiler à des pôles industriels même si ce n'est pas encore le cas. Ces régions commencent à émerger. Dans la mécanique, nous avons Constantine avec le machinisme agricole et les équipements des travaux publics. Il y a aussi la fabrication des moteurs. Il y a réellement un pôle d'industrie mécanique qui s'est développé autour de cette ville, effectivement. La région de Béjaïa peut être considérée comme zone agroalimentaire. Sidi Bel Abbès est dédiée à l'électronique et à l'Ouest, nous avons l'usine Renault à Oran et Tahkout à Tiaret, sans omettre les projets qu'on nous annonce dans la sous-traitance à Saïda et Relizane.

Une réglementation est en phase de préparation pour la sous-traitance automobile. Qu'en pensez-vous ?

De notre point de vue en tant qu'opérateur dans la sous-traitance industrielle, il y a deux étapes à suivre. La première, c'est déjà de capter et de permettre à nos entreprises de travailler sur l'existant. Il y a dans ce cadre des masses énormes qu'on peut récupérer pour développer nos entreprises. La deuxième étape est de passer à la

sous-traitance automobile dans les cinq-dix ans à venir. Je pense que de par la nature de l'activité embryonnaire chez nous et de par la complexité, non seulement technique de cette industrie mais aussi dans les relations qu'on peut avoir avec les constructeurs, cela va demander du temps, même si en Europe et dans les pays industrialisés, les secteurs porteurs en sous-traitance sont bien l'automobile, l'aéronautique et les équipements. Dans l'immédiat, il faut se préparer en travaillant aux normes internationales (production et management) et sur la modernisation complète de nos entreprises pour répondre aux besoins qui s'exprimeront dans les années prochaines.

Qui a des qualifications dans ce domaine ?

Très franchement, c'est vrai qu'il y a eu évolution dans les systèmes de formation. On avait abandonné un moment donné l'idée des centres de formation professionnelle et des lycées techniques, mais aujourd'hui, si on regarde la panoplie des formations que proposent les centres de formation existants, je pense qu'on peut puiser énormément dans ces offres. Sur certaines spécialités pointues, il y a eu effectivement déperdition, comme la métallurgie, ce qui s'est fait avec la désindustrialisation qui s'est opérée au niveau du pays. Des entreprises ont disparu et on ne formait plus parce qu'il n'y avait d'embauche. Ce à quoi doivent s'atteler toutes les entreprises. Aujourd'hui, à titre d'exemple, on parle de plus en plus de rapprochement entre les entreprises, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Ça commence à être une réalité puisque nous avons beaucoup de compétences. Mais il faut absolument que ce lien université-industrie soit renforcé et maintenu de façon à ce que l'ingénieur dispose à la fin de son cursus universitaire d'une pratique industrielle. A noter aussi que de plus en plus de conventions sont signées dans ce cadre. Nous mêmes en tant que bourse, on a signé avec l'USTHB. Je pense qu'il n'y a pas de crise majeure à ce niveau.

Certains chefs d'entreprise estiment que le code des marchés publics constitue une entrave au développement de la sous-traitance...

Il y a eu beaucoup d'aménagements. Depuis 2010, il y a eu le code appliqué aux entreprises publiques et qui a été un frein énorme au développement de l'investissement avec certains nombres d'articles contraignants qui n'avaient rien à voir avec la réalité économique et industrielle du pays. En 2013, la dernière mouture en vigueur a théoriquement libéré l'entreprise de toute obligation de se conformer au code des marchés publics. La seule obligation, c'est que l'entreprise publique doit se doter de procédures internes qui lui sont propres et ces procédures doivent être nécessairement avalisées par les organes sociaux.

Alors maintenant évidemment comme on dit, chat échaudé craint l'eau froide, les managers publics ont tellement été traumatisés par le code des procédures pénales que même lorsqu'ils ont eu le feu vert à travers ce code des marchés publics 2013, certains ont reproduit exactement les mêmes pratiques. Mais il faut dire de notre point de vue, il y a de l'instabilité sur le plan juridique, il y a encore des textes même s'ils sont plus clairs et favorisent le développement des initiatives, ils ne sont pas encore complètement appliqués. Je vous donne à titre d'exemple, la dépénalisation de l'acte de gestion. C'est une réalité dans le code pénal, mais en même temps beaucoup de cas existent encore où des entreprises font état d'enquête même pour une simple lettre anonyme. Beaucoup de managers hésitent à prendre des initiatives dans ce cadre.

Donc, pour qu'on puisse développer la sous-traitance, il y a absolument nécessité de conclure des conventions entre les grands groupes industriels et les PME du secteur privé à travers l'Agence nationale de développement des PME (ANDPME) et les bourses de façon à ce qu'on libère les gestionnaires de cette contrainte juridique et administrative. On n'a pas besoin de lancer un appel d'offres national ou international quand vous avez votre voisin d'en face qui fait le produit recherché. Donc, c'est la condition sine qua none pour qu'on puisse développer la sous-traitance industrielle de façon massive.

Samira Imadalou.El Watan.